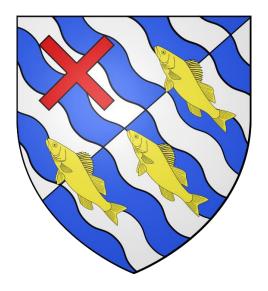
CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVES du COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au déclassement de sentiers en section AB dans la zone 1AU du PLU

Arrêté n° 2021/8bis du 17 mai 2021

du Maire d'AUTREVILLE sur MOSELLE



<u>Durée de l'enquête</u>:

15 jours, du 07 juin au 24 juin 2021 à 12 h 00

<u>Commissaire enquêteur</u>:

Pascal GAIRE

SOMMAIRE

1	RAPPEL DU PROJET		
2	ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE		
	2.1	Désignation du commissaire enquêteur	3
	2.2	Publicité et information du publique	4
	2.2.	1 Publicité légale dans la Presse	4
	2.2.	2 Affichage	4
	2.2.	3 Registre d'enquête	4
	2.2.	4 Climat et déroulement de l'enquête	4
	2.3	Relation comptable des observations	4
3	SYN	NTHESE ET ANALYSE DU PROJET4	
1	CON	NCLUSIONS at AVIS MOTIVES da la COMMISSION	5

1 RAPPEL DU PROJET.

La commune d'AUTREVILLE-SUR-MOSELLE, envisage la cession des sentiers compris sur le territoire communal, section AB et présents dans la zone 1AU du PLU. Les sentiers en question se situent également dans l'emprise du projet de lotissement. Le déclassement et la vente de ces sentiers a pour objectif de faciliter l'opération de lotissement. Les liaisons piétonnes qui seront intégrées au projet de lotissement vont se substituer aux sentiers déclassés et vendus par la commune.



Toutes les parcelles anciennement desservies par les sentiers déclassés, le seront toujours à l'issue de l'opération de lotissement via les liaisons vertes et piétonne créées.

2 ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

2.1 Désignation du commissaire enquêteur

Par arrêté 2021/08bis en date du 17 mai 2021, Monsieur le Maire de Autreville sur Moselle Monsieur Pascal GAIRE en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique ayant pour objet le déclassement des sentiers compris sur le territoire communal, section AB et présent dans la zone 1AU du PLU.

3/5

2.2 Publicité et information du publique

2.2.1 Publicité légale dans la Presse

La publicité de l'enquête publique a été assurée par la publication d'articles dans deux journaux différents.

L'Est Républicain	Le Républicain Lorrain
19 mai 2021	19 mai 2021

2.2.2 Affichage

L'arrêté de l'enquête publique était affiché sur le panneau d'affichage de la commune 15 jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

2.2.3 Registre d'enquête

Le registre a mis à disposition de la population en mairie d'Autreville du 7 juin au 24 juin 2021.

2.2.4 Climat et déroulement de l'enquête

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions. L'accueil du public pour les permanences s'est réalisé dans la salle du conseil municipal de la commune d'Autreville.

En Conclusion:

Les mesures légales de publicité ont bien été respectées et les informations issues du dossier d'enquête ont permis une parfaite information du public.

2.3 Relation comptable des observations

L'enquête concernant le déclassement des sentiers compris sur le territoire communal, section AB et présents dans la zone 1AU du PLU a suscité peu de mobilisation en effet seules trois personnes se sont présentées lors des deux permanences et deux ont déposé une observation.

Aucun courrier n'est parvenu au commissaire enquêteur.

Le procès-verbal de synthèse relatant le dérouler de l'enquête a été transmis à Monsieur le Maire par mail.25 juin 2021 et le mémoire de réponse est parvenu au commissaire enquêteur également par mail le 6 juillet.

3 SYNTHESE ET ANALYSE DU PROJET

Dans le cadre du projet de lotissement sur la Commune d'AUTREVILLE SUR MOSELLE section AB (Zone 1AU du PLU), plusieurs sentiers communaux sont à déclasser.

Commune de AUTREVILLE Déclassement de sentiers

Il s'agit des sentiers compris dans l'emprise du projet de lotissement, soit 580 mètres linéaire pour 6a 59ca.Les deux sentiers principaux à déclasser permettent une liaison Est-Ouest, ils sont reliés par deux sentiers de liaison Nord-Sud.

4 CONCLUSIONS et AVIS MOTIVES de la COMMISSION

La législation et la réglementation applicables au déclassement de sentier ont été respectées.

Le dossier soumis à l'enquête publique est complet et définit clairement les objectifs de la commune d'Autreville-sur-Moselle.

L'enquête publique s'est déroulée dans de très bonnes conditions et conformément aux textes en vigueur.

Le public a bien été informé au cours de l'enquête par voie de presse et affiches ; il a eu largement la possibilité de se renseigner et de s'exprimer en toute liberté sous forme d'observations ou de propositions.

Les remarques et observations formulées pendant l'enquête ont reçues une réponse claire et détaillée de la part le Monsieur le Maire d'Autreville en indiquant que les différentes composantes environnementales seront prises en compte dans la reconstitution des sentiers déclassés.

Le projet de déclassement des sentiers compris sur le périmètre du futur lotissement ne pénalisera pas les usagers de ces derniers puisque leurs itinéraires seront reconstitués lors de l'aménagement du futur lotissement.

En conséquence, le commissaire enquêteur émet un **AVIS FAVORABLE** sans réserve ni recommandation au projet de déclassement des sentiers compris sur le territoire communal en section AB et présents dans la zone 1AU du PLU.

Fait à POMPEY, le 09 juillet 2021

Pascal GAIRE Commissaire enquêteur